



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX OCTROIE 40 000 \$ AU THÉÂTRE DES ÉBOULEMENTS

Baie-Saint-Paul, le 10 juillet 2023 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable d'un montant total de 40 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le Théâtre des Éboulements

Monsieur Yves Desgagnés, promoteur, souhaite redonner vie à un bâtiment ancestral en l'aménageant en un théâtre de créations et de diffusion de spectacles professionnels. Ce lieu sera également un endroit de rassemblements pour diverses activités culturelles dont l'accueil d'artistes professionnels en résidence et l'initiation des enfants et adolescents de la région aux arts de la scène, dont le théâtre. Sa volonté est d'offrir aux Éboulements un lieu de création au service de notre grande culture. La première phase du projet dont la MRC est partenaire, évaluée à 168 000 \$, comprend des frais de prédémarrage, dont la réalisation des plans architecturaux et des honoraires en ingénierie. La MRC de Charlevoix est heureuse d'octroyer une contribution financière non remboursable de 40 000 \$ via son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) au projet.

« Ce projet culturel d'envergure permettra à la fois de valoriser notre patrimoine, mais aussi de dynamiser la vie culturelle de la municipalité des Éboulements. Je suis convaincue que ce théâtre deviendra un lieu incontournable pour les arts et la culture dans la communauté. C'est un excellent projet auquel notre gouvernement contribue », ajoute Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré et présidente du caucus de la Capitale-Nationale.

« Pour la MRC de Charlevoix, il est important de soutenir les projets favorisant le développement et la diversification du secteur culturel sur son territoire. Le Théâtre des Éboulements sera une source d'attraction non négligeable et son volet jeunesse permettra de renforcer l'identité culturelle des jeunes de la région », a souligné le préfet de la MRC de Charlevoix, Pierre Tremblay.

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002